

RCS : ROUEN
Code greffe : 7608

Documents comptables

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

Le greffier du tribunal de commerce de ROUEN atteste l'exactitude des informations transmises ci-après

Nature du document : Documents comptables (B-S)

Numéro de gestion : 2016 B 00535
Numéro SIREN : 819 878 331
Nom ou dénomination : PEINTURE CONTACT

Ce dépôt a été enregistré le 06/11/2018 sous le numéro de dépôt 7358

Duplicata
GREFFE DU
TRIBUNAL DE COMMERCE
DE ROUEN

CS 90531 - 49 rue Duguay-Trouin
76005 ROUEN Cedex 2
www.infogreffe.fr
RIB : 11425 - 00900 - 08044977411 - 71
Tel : 02.35.70.08.60

RECEPISSE DE DEPOT

PEINTURE CONTACT

9 route de Bosc Mare
76560 Doudeville

V/REF :

N/REF : 2016 B 535 / 2018-B-7358

Le greffier du tribunal de commerce de Rouen certifie qu'il a reçu le 06/11/2018,

les documents comptables prévus aux articles L 232-21 et suivants du code de commerce, de l'exercice clos le 30/06/2017.

Concernant la société

PEINTURE CONTACT
Société par actions simplifiée
9 route de Bosc Mare
76560 Doudeville

Le dépôt a été enregistré sous le numéro 2018-B-7358 le 06/11/2018

R.C.S. ROUEN 819 878 331 (2016 B 535)

Fait à ROUEN le 06/11/2018,

LE GREFFIER



Formulaire obligatoire (article 53 A du Code général des impôts)

Désignation de l'entreprise		SAS SAS PEINTURE CONTACT		Durée de l'exercice exprimée en nombre de mois*		14	
Adresse de l'entreprise		76560 DOUDEVILLE		Durée de l'exercice précédent*			
Numéro SIRET*		8 1 9 8 7 8 3 3 1 0 0 0 1 9		Néant		<input type="checkbox"/>	
				Exercice N clos le,		30/06/2017	
				Brut		Amortissements, provisions	
				1		2	
						Net	
						3	
Capital souscrit non appelé		(I) AA					
ACTIF IMMOBILISÉ*	IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	Frais d'établissement *	AB		AC		
		Frais de développement *	CX	2 907	CQ	2 761	145
		Concessions, brevets et droits similaires	AF		AG		
		Fonds commercial (1)	AH		AI		
		Autres immobilisations incorporelles	AJ		AK		
		Avances et acomptes sur immobilisations incorporelles	AL		AM		
	IMMOBILISATIONS CORPORELLES	Terrains	AN		AO		
		Constructions	AP		AQ		
		Installations techniques, matériel et outillage industriels	AR	10 430	AS	1 307	9 122
		Autres immobilisations corporelles	AT	32 967	AU	8 979	23 987
		Immobilisations en cours	AV		AW		
		Avances et acomptes	AX				
	IMMOBILISATIONS FINANCIERES (2)	Participations évaluées selon la méthode de mise en équivalence	CS				
		Autres participations	CU				
		Créances rattachées à des participations	BB				
Autres titres immobilisés		BD					
Prêts		BE					
Autres immobilisations financières*		BH	650	BI		650	
TOTAL (II)		BJ	46 954	BK	13 049	33 905	
ACTIF CIRCULANT	STOCKS *	Matières premières, approvisionnements	BL	803	BM		803
		En cours de production de biens	BN		BO		
		En cours de production de services	BP		BQ		
		Produits intermédiaires et finis	BR		BS		
		Marchandises	BT		BU		
	CRÉANCES	Avances et acomptes versés sur commandes	BV		BW		
		Clients et comptes rattachés (3)*	BX	66 929	BY		66 929
		Autres créances (3)	BZ	12 381	CA		12 381
	DIVERS	Capital souscrit et appelé, non versé	CB		CC		
		Valeurs mobilières de placement (dont actions propres :	CD		CE		
	Disponibilités	CF	19 163	CG		19 163	
Comptes de régularisation	Charges constatées d'avance (3)*	CH	612	CI		612	
	TOTAL (III)	CJ	99 889	CK		99 889	
	Frais d'émission d'emprunt à étaler	(IV) CW					
	Primes de remboursement des obligations	(V) CM					
	Ecarts de conversion actif*	(VI) CN					
TOTAL GÉNÉRAL (I à VI)		CO	146 844	IA	13 049	133 795	
Renvois : (1) Dont droit au bail :		(2) part à moins d'un an des immobilisations financières nettes :	CP	(3) Part à plus d'un an	CR		
Clause de réserve de propriété *	Immobilisations :	Stocks :		Créances :			

peinture
contact

9 route de Bosc Mare 76560 DOUDEVILLE
Tél 02 32 70 97 90 - 06 09 87 81 42
SAS au capital de 5000 €
RCS Rouen : 814 878 331

Copie certifiée conforme
aux originaux
par le ou les délégués

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032

Désignation de l'entreprise		SAS SAS PEINTURE CONTACT		Néant <input type="checkbox"/> *			
					Exercice N		
CAPITAUX PROPRES	Capital social ou individuel (1)* (Dont versé : 5 000)			DA	5 000		
	Primes d'émission, de fusion, d'apport, ...			DB			
	Ecart de réévaluation (2)* (dont écart d'équivalence EK)			DC			
	Réserve légale (3)			DD			
	Réserves statutaires ou contractuelles			DE			
	Réserves réglementées (3)* (Dont réserve spéciale des provisions pour fluctuation des cours BI)			DF			
	Autres réserves (Dont réserve relative à l'achat d'oeuvres originales d'artistes vivants* EJ)			DG			
	Report à nouveau			DH			
	RÉSULTAT DE L'EXERCICE (bénéfice ou perte)			DI	10 746		
	Subventions d'investissement			DJ			
	Provisions réglementées *			DK			
	TOTAL (I)			DL	15 746		
Autres fonds propres	Produit des émissions de titres participatifs			DM			
	Avances conditionnées			DN			
	TOTAL (II)			DO			
Provisions pour risques et charges	Provisions pour risques			DP			
	Provisions pour charges			DQ			
	TOTAL (III)			DR			
DETTES (4)	Emprunts obligataires convertibles			DS			
	Autres emprunts obligataires			DT			
	Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit (5)			DU	26 519		
	Emprunts et dettes financières divers (Dont emprunts participatifs EI)			DV	23 374		
	Avances et acomptes reçus sur commandes en cours			DW	4 409		
	Dettes fournisseurs et comptes rattachés			DX	30 370		
	Dettes fiscales et sociales			DY	33 375		
	Dettes sur immobilisations et comptes rattachés			DZ			
	Autres dettes			EA			
Compte régul.	Produits constatés d'avance (4)			EB			
TOTAL (IV)			EC	118 048			
Ecart de conversion passif* (V)			ED				
TOTAL GÉNÉRAL (I à V)			EE	133 795			
RENVIS	(1)	Écart de réévaluation incorporé au capital			IB		
	(2)	Dont	Réserve spéciale de réévaluation (1959)		IC		
			Ecart de réévaluation libre		ID		
			Réserve de réévaluation (1976)		IE		
	(3)	Dont réserve spéciale des plus-values à long terme *			EF		
	(4)	Dettes et produits constatés d'avance à moins d'un an			EG	93 235	
(5)	Dont concours bancaires courants, et soldes créditeurs de banques et CCP			EH			

Copie certifiée conforme aux originaux par le ou les gérants

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032

Désignation de l'entreprise : SAS SAS PEINTURE CONTACT		Exercice N		Néant <input type="checkbox"/> *		
				France	Exportations et livraisons intracommunautaires	Total
PRODUITS D'EXPLOITATION	Ventes de marchandises*	FA	FB	FC		
	Production vendue { biens * services *	FD	FE	FF		
		FG	296 068	FH	FI	296 068
	Chiffres d'affaires nets *	FJ	296 068	FK	FL	296 068
	Production stockée*			FM		
	Production immobilisée*			FN		
	Subventions d'exploitation			FO	2 872	
	Reprises sur amortissements et provisions, transferts de charges* (9)			FP		
	Autres produits (1) (11)			FQ	551	
	Total des produits d'exploitation (2) (I)					FR
CHARGES D'EXPLOITATION	Achats de marchandises (y compris droits de douane)*			FS		
	Variation de stock (marchandises)*			FT		
	Achats de matières premières et autres approvisionnements (y compris droits de douane)*			FU	60 435	
	Variation de stock (matières premières et approvisionnements)*			FV	(803)	
	Autres achats et charges externes (3) (6 bis)*			FW	73 467	
	Impôts, taxes et versements assimilés*			FX	2 169	
	Salaires et traitements*			FY	95 694	
	Charges sociales (10)			FZ	42 523	
	DOTATIONS D'EXPLOITATION	Sur immobilisations { - dotations aux amortissements* - dotations aux provisions*			GA	13 049
					GB	
		Sur actif circulant : dotations aux provisions*			GC	
	Pour risques et charges : dotations aux provisions			GD		
Autres charges (12)			GE	621		
Total des charges d'exploitation (4) (II)					GF	287 157
1 - RÉSULTAT D'EXPLOITATION (I - II)					GG	12 334
opérations en commun	Bénéfice attribué ou perte transférée* (III)			GH		
	Perte supportée ou bénéfice transféré* (IV)			GI		
PRODUITS FINANCIERS	Produits financiers de participations (5)			GJ		
	Produits des autres valeurs mobilières et créances de l'actif immobilisé (5)			GK		
	Autres intérêts et produits assimilés (5)			GL	55	
	Reprises sur provisions et transferts de charges			GM		
	Différences positives de change			GN		
	Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement			GO		
Total des produits financiers (V)					GP	55
CHARGES FINANCIÈRES	Dotations financières aux amortissements et provisions*			GQ		
	Intérêts et charges assimilées (6)			GR	912	
	Différences négatives de change			GS		
	Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de placement			GT		
Total des charges financières (VI)					GU	912
2 - RÉSULTAT FINANCIER (V - VI)					GV	(856)
3 - RÉSULTAT COURANT AVANT IMPÔTS (I - II + III - IV + V - VI)					GW	11 477

**Copie certifiée conforme
aux originaux
par le ou les gérants**

OPÉRATIONS EXCEPTIONNELLES

Cocher la case si vous souhaitez remplir le renvoi 7 avec les données saisies ci-dessous

Désignation	Montants
DETAIL DES CHARGES EXCEPTIONNELLES	
Pénalités sur marchés	52
Pénalités, amendes fiscales et pénales	
Dons, libéralités	
Créances devenues irrécouvrables dans l'exercice	
Subventions accordées	
Rappel d'impôts (autres qu'impôts sur les bénéfices)	
Autres charges exceptionnelles sur opérations de gestion	
Valeurs comptables des éléments d'actif cédés	
Autres charges	
Amortissements des immobilisations	
Amortissements dérogatoires	
Autres provisions réglementées sur immobilisations	
Provisions réglementées sur stocks	
Autres provisions réglementées	
Provisions pour risques et charges	
Provisions pour dépréciation	
TOTAL	52
DETAIL DES PRODUITS EXCEPTIONNELS	
Débits et pénalités perçus sur achats et sur ventes	
Libéralités perçues	
Rentrées sur créances amorties	
Subventions d'équilibre	
Dégrèvement d'impôts autres qu'impôts sur les bénéfices	
Autres produits exceptionnels sur opérations de gestion	227
Produits des cessions d'éléments d'actif	
Subventions d'investissement virées au résultat	
Autres produits	
Amortissements dérogatoires	
Autres provisions réglementées sur immobilisations	
Provisions réglementées sur stocks	
Autres provisions réglementées	
Provisions pour risques et charges	
Provisions pour dépréciation	
Transfert de charges	
TOTAL	227

*Copie certifiée conforme
aux originaux
par le ou les gérants*

Désignation de l'entreprise : SAS SAS PEINTURE CONTACT		Néant <input type="checkbox"/> *		Exercice N, clos le : 30/06/2017			
I. RÉINTÉGRATIONS				BÉNÉFICE COMPTABLE DE L'EXERCICE			
Charges non admises en déduction du résultat fiscal	Rémunération du travail (entreprises à l'IR)	de l'exploitant ou des associés		WA 10 746			
		de son conjoint		WB			
		moins part déductible*		WC			
	Avantages personnels non déductibles* (sauf amortissements à porter ligne ci-dessous)	WD	Amortissements excédentaires (art. 39-4 du C.G.I.) et autres amortissements non déductibles		WE		
	Autres charges et dépenses somptuaires (art. 39-4 du C.G.I.)	WF	Taxe sur les voitures particulières des sociétés (entreprises à l'IS)		WG		
	Fraction des loyers à réintégrer dans le cadre d'un crédit bail immobilier et de levée d'option	RA	(Part des loyers dispensée de réintégration (art. 239 sexies D))		RB		
	Provisions et charges à payer non déductibles (cf. tableau 2058-B, cadre III)	WI	Charges à payer liées à des états et territoires non coopératifs non déductibles (cf. 2067-BIS)		XX		
	Amendes et pénalités	WJ	53	Charges financières (art. 212 bis) *	XZ		
	Réintégrations prévues à l'article 155 du CGI*				XY		
	Impôt sur les sociétés (cf. page 9 de la notice 2032)				I7		
Quote-part	Bénéfices réalisés par une société de personnes ou un GIE		WL	Résultats bénéficiaires visés à l'article 209 B du CGI	L7		
Régimes d'imposition particuliers et impositions différées	Moins-values nettes à long terme		- imposées au taux de 15 % ou de 19 % (16 % pour les entreprises soumises à l'impôt sur le revenu)		I8		
			- imposées au taux de 0 %		ZN		
	Fraction imposable des plus-values réalisées au cours d'exercices antérieurs*		- Plus-values nettes à court terme		WN		
			- Plus-values soumises au régime des fusions		WO		
Écarts de valeurs liquidatives sur OPCVM* (entreprises à l'IS)							
Réintégrations diverses à détailler sur feuillet séparé DONT *	Intérêts excédentaires (art. 39-1-3 et 212 du C.G.I.)		SU	Zones d'entreprises* (activité exonérée)	SW		
	Déficits étrangers antérieurement déduit par les PME (art. 209C)		SX	Quote-part de 12 % des plus-values à taux zéro	M8		
	Réintégration des charges affectées aux activités éligibles au régime de la taxation au tonnage						
Résultat fiscal afférent à l'activité relevant du régime optionnel de taxation au tonnage					Y3		
				TOTAL I	WR 10 799		
II. DÉDUCTIONS				PERTE COMPTABLE DE L'EXERCICE			
Quote-part dans les pertes subies par une société de personnes ou un G.I.E. *							
Provisions et charges à payer non déductibles, antérieurement taxées, et réintégrées dans les résultats comptables de l'exercice (cf. tableau 2058-B, cadre III)							
Régimes d'imposition particuliers et impositions différées	Plus-values nettes à long terme		- imposées au taux de 15 % (16 % pour les entreprises soumises à l'impôt sur le revenu)		WH		
			- imposées au taux de 0 %		WP		
			- imposées au taux de 19 %		WW		
			- imputées sur les moins-values nettes à long terme antérieures		WB		
			- imputées sur les déficits antérieurs		I6		
Autres plus-values imposées au taux de 19 %							
Fraction des plus-values nettes à court terme de l'exercice dont l'imposition est différée*							
Régime des sociétés mères et des filiales * (Quote-part des frais et charges restant imposable à déduire des produits nets de participation							
Produit net des actions et parts d'intérêts : (2A)							
Mesures d'incitation	Dédouction autorisée au titre des investissements réalisés dans les collectivités d'Outre-mer*.					ZY	
	Majoration d'amortissement*					XD	
	Abattement sur le bénéfice et exonérations*	Reprise d'entreprises en difficultés (44 septies)	K9	Entreprises nouvelles (44 sexies)	L2	Jeunes entreprises innovantes (44 sexies A)	I5
		Pôle de compétitivité hors CICE (44 undecies)	L6	Sociétés investissement immobilier cotée (art. 208C)	K3	Zone de restructuration de la défense (44 terdecies)	PA
		Zone franche urbaine -TE (44 octies, octies A)	ØV	Bassin d'emploi à redynamiser (44 duodecies)	IF	Zone franche d'activité (44 quaterdecies)	XC
Zone de revitalisation rurale (art. 44 quindecies)						PC	
Écarts de valeurs liquidatives sur OPCVM* (entreprises à l'IS)							
Dédouctions diverses à détailler sur feuillet séparé		Dont déduction exceptionnelle pour investissement		X9	Créance dégagée par le report en arrière de déficit	ZI	
Dédouction des produits affectés aux activités éligibles au régime de la taxation au tonnage					Y2		
III. RÉSULTAT FISCAL				TOTAL II			
Résultat fiscal avant imputation des déficits reportables :			bénéfice (I moins II)		XI 6 039		
			déficit (II moins I)		XJ		
Déficit de l'exercice reporté en arrière (entreprises à l'IS)*			ZL		XL		
Déficits antérieurs imputés sur les résultats de l'exercice (entreprises à l'IS)*			XN		XO		
RÉSULTAT FISCAL BÉNÉFICE (ligne XN) ou DÉFICIT reportable en avant (ligne XO)			6 039		XO		

Copie certifiée conforme
aux originaux
par le ou les gérants

Annexe

Copie certifiée conforme
aux originaux
par le ou les gérants

Règles et méthodes comptables

Désignation de la société : SAS SAS PEINTURE CONTACT

Annexe au bilan avant répartition de l'exercice clos le 30/06/2017, dont le total est de 133 795 euros et au compte de résultat de l'exercice, présenté sous forme de liste, dégageant un bénéfice de 10 746 euros.

L'exercice a une durée de 14 mois, recouvrant la période du 02/05/2016 au 30/06/2017.

Les notes ou tableaux ci-après font partie intégrante des comptes annuels.

Ces comptes annuels ont été arrêtés le 30/06/2017 par les dirigeants de l'entreprise.

Règles générales

Les comptes annuels de l'exercice au 30/06/2017 ont été établis conformément au règlement de l'Autorité des Normes Comptables n°2014-03 du 5 juin 2014 à jour des différents règlements complémentaires à la date de l'établissement des dits comptes annuels.

Les conventions comptables ont été appliquées avec sincérité dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses de base :

- continuité de l'exploitation,
- permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre,
- indépendance des exercices.

et conformément aux règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

Seules sont exprimées les informations significatives. Sauf mention, les montants sont exprimés en euros.

*Copie certifiée conforme
aux originaux
par le ou les gérants*

Immobilisations corporelles et incorporelles

Les immobilisations corporelles et incorporelles sont évaluées à leur coût d'acquisition pour les actifs acquis à titre onéreux, à leur coût de production pour les actifs produits par l'entreprise, à leur valeur vénale pour les actifs acquis à titre gratuit et par voie d'échange.

Le coût d'une immobilisation est constitué de son prix d'achat, y compris les droits de douane et taxes non récupérables, après déduction des remises, rabais commerciaux et escomptes de règlement de tous les coûts directement attribuables engagés pour mettre l'actif en place et en état de fonctionner selon l'utilisation prévue. Les droits de mutation, honoraires ou commissions et frais d'actes liés à l'acquisition, sont rattachés à ce coût d'acquisition. Tous les coûts qui ne font pas partie du prix d'acquisition de l'immobilisation et qui ne peuvent pas être rattachés directement aux coûts rendus nécessaires pour mettre l'actif en place et en état de fonctionner conformément à l'utilisation prévue, sont comptabilisés en charges.

Amortissements

Les amortissements pour dépréciation sont calculés suivant le mode linéaire en fonction de la durée de vie prévue.

- * Installations techniques : 5 à 10 ans
- * Matériel et outillage industriels : 5 à 10 ans
- * Matériel de transport : 4 à 5 ans
- * Matériel de bureau : 5 à 10 ans
- * Matériel informatique : 3 ans
- * Mobilier : 10 ans

La durée d'amortissement retenue par simplification est la durée d'usage pour les biens non décomposables à l'origine.

L'entreprise a apprécié à la date de clôture, en considérant les informations internes et externes à sa disposition, l'existence d'indices montrant que les actifs ont pu perdre notablement de la valeur.

Règles et méthodes comptables

Stocks

Les coûts d'acquisition des stocks comprennent le prix d'achat, les droits de douane et autres taxes, à l'exclusion des taxes ultérieurement récupérables par l'entité auprès des administrations fiscales, ainsi que les frais de transport, de manutention et autres coûts directement attribuables au coût de revient des matières premières, des marchandises, des encours de production et des produits finis. Les rabais commerciaux, remises, escomptes de règlement et autres éléments similaires sont déduits pour déterminer les coûts d'acquisition.

Les stocks sont évalués suivant la méthode du premier entré, premier sorti. Pour des raisons pratiques et sauf écart significatif, le dernier prix d'achat connu a été retenu.

Une dépréciation des stocks égale à la différence entre la valeur brute déterminée suivant les modalités indiquées ci-dessus et le cours du jour ou la valeur de réalisation déduction faite des frais proportionnels de vente, est prise en compte lorsque cette valeur brute est supérieure à l'autre terme énoncé.

Créances

Les créances sont valorisées à leur valeur nominale. Une dépréciation est pratiquée lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur comptable.

Frais d'émission des emprunts

Les frais d'émission des emprunts sont pris en compte immédiatement dans les charges de l'exercice.

Produits et charges exceptionnels

Les produits et charges exceptionnels tiennent compte des éléments qui ne sont pas liés à l'activité normale de l'entreprise.

Crédit d'impôt compétitivité et emploi

Conformément à la recommandation de l'Autorité des normes comptables, le produit du crédit d'impôt compétitivité emploi (CICE) correspondant à l'exercice pour un montant de 5 666 euros a été porté au crédit du compte 649 - Charges de personnel - CICE.

Ce produit du CICE comptabilisé à la date de clôture vient en diminution des charges d'exploitation

Le montant de la créance du CICE définitif au titre de l'année civile 2016 est imputé sur l'impôt sur les sociétés dû au titre de cet exercice alors que le CICE théorique couru à la date de clôture sera imputable sur l'impôt sur les sociétés de l'exercice suivant.

*Copie certifiée conforme
aux originaux
par le ou les gérants*

**PROPOSITION D'AFFECTATION DU RESULTAT SOUMIS A L'ASSEMBLEE
GENERALE DU 18/12/2017**

Dénomination Sociale : **SAS PEINTURE CONTACT**

Capital Social : 5 000.00 €

Siège Social : 9 ROUTE DE BOSC MARE
76560 DOUDEVILLE

RCS de ROUEN N° : 819 878 331

*Copie certifiée conforme
aux originaux
par le ou les gérants*

La collectivité des associés propose d'affecter, conformément aux dispositions statutaires, le résultat social de l'exercice de la manière suivante :

RESULTAT SOCIAL DE L'EXERCICE	10 746.21 €
Dotation à la réserve légale	500.00 €
Mise en report à nouveau	10 246.21 €
Montant Brut Distribuible	0.00 €
Solde net	0.00 €

Suite à la présente affectation décidée par les associés, le report à nouveau bénéficiaire est de 10 246.21 €.

L'affectation du report à nouveau est renvoyée par l'assemblée à la décision de l'assemblée générale ordinaire appelée à statuer sur les résultats de l'exercice suivant.

Il devra obligatoirement être rajouté au résultat de l'exercice suivant.

Conformément à la loi, il est pris acte qu'il n'a pas été distribué de dividende au cours des trois derniers exercices sociaux.

Pour extrait,
Certifié conforme et sincère à l'original.

La présidence

peinture
contact

9 route de Bosc Mare 76560 DOUDEVILLE
Tél 02 32 70 97 90 - 06 09 87 81 42
SAS au capital de 5000 €
RCS Rouen : 819 878 331

EXTRAIT DU PROCES VERBAL

D'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE ANNUELLE

DU 18/12/2017

Dénomination Sociale : **SAS PEINTURE CONTACT**

Capital Social : 5 000.00 €

Siège Social : 9 ROUTE DE BOSC MARE
76560 DOUDEVILLE

RCS de ROUEN N° : 819 878 331

*Copie certifiée conforme
aux originaux
par le ou les gérants*

L'an deux mil dix sept,
Le dix huit décembre.

Les associés de la SAS PEINTURE CONTACT se sont réunis au siège social, sous la présidence de Monsieur MABILLE Emmanuel, en assemblée générale ordinaire annuelle statuant sur les comptes de l'exercice du 02/05/2016 au 30/06/2017 pour délibérer notamment sur l'affectation du résultat ci après :

RESOLUTION N° 5 : AFFECTATION DU RESULTAT SOCIAL

L'assemblée générale décide d'affecter, conformément aux dispositions statutaires, le résultat social selon les modalités suivantes :

RESULTAT SOCIAL DE L'EXERCICE	10 746.21 €
Dotation à la réserve légale	500.00 €
Mise en report à nouveau	10 246.21 €
Montant Brut Distribuible	0.00 €
Solde net	0.00 €

Suite à la présente affectation décidée par les associés, le report à nouveau bénéficiaire est de 10 246.21 €.

L'affectation du report à nouveau est renvoyée par l'assemblée à la décision de l'assemblée générale ordinaire appelée à statuer sur les résultats de l'exercice suivant.

Il devra obligatoirement être rajouté au résultat de l'exercice suivant.

Conformément à la loi, il est pris acte qu'il n'a pas été distribué de dividende au cours des trois derniers exercices sociaux.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

Pour extrait,
Certifié conforme et sincère à l'original.

La présidence

peinture
contact

9 route de Bosc Mare 76560 DOUDEVILLE
Tel 02 32 70 97 90 - 06 09 87 81 42
SAS au capital de 5000 €
RCS Rouen : 819 878 331